



Grille d'expertise pour l'AAP « Projets émergents »

L'appel à « projets émergents » entend financer des recherches qui ont un potentiel pour déboucher sur des financements structurés (paris scientifiques, ANR, ERC, fondations...). Il s'agit d'une aide sur une année d'un montant maximal de 8 500€ en vue du dépôt à un appel à projet plus lourd.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. INTENSITÉ DE LA COLLABORATION

- 1.1. Le projet fait-il apparaître une coopération étroite, associant a minima deux équipes de recherche ligériennes différentes ? Toutes les parties prenantes vous semblent-elles participer de façon significative à ce projet de recherche ?
- 1.2. Quel est l'historique de la collaboration proposée ? Si elle est récente, qu'est-ce qui la justifie ?
- 1.3. Le projet associe-t-il une ou plusieurs équipes extérieures à la Région ? Associe-t-il une ou des MSH du Réseau national des MSH ou des laboratoires qui leurs sont associés ?
- 1.4. Le projet ou l'équipe ont-ils une dimension internationale ? L'objet de recherche le permet-il ?

2. APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE

- 2.1. Quelles disciplines le projet mobilise-t-il ?
- 2.2. Le projet fait-il apparaître une réelle contribution de chacune des disciplines ?
- 2.3. Le projet s'inscrit-il dans une logique pluridisciplinaire visant à juxtaposer des approches ou perspectives ? Le projet s'inscrit-il dans une logique interdisciplinaire reposant un véritable travail en interaction des disciplines visant à s'associer autour de données, de méthodes, d'outils, de théories ou de

concepts ? Le projet s'inscrit-il dans une logique transdisciplinaire débouchant sur un paradigme commun ou sur une communauté de recherche le partageant ?

2.4. Le projet implique-t-il une interdisciplinarité limitée aux seules Sciences Humaines et Sociales ou élargie en direction de la Santé, des Sciences et des Techniques ?

3. INSCRIPTION DANS LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES DE LA MSH

3.1. Le projet s'inscrit-il dans l'une des priorités thématiques de la MSH ? Si oui, laquelle et comment ?

3.2. Si le projet ne s'inscrit pas dans l'une des priorités thématiques, quelles sont les raisons de le soutenir malgré tout ? Est-il particulièrement novateur ou structurant ?

II. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

4. LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE ET LES METHODES

4.1. Le projet est-il positionné au regard de l'état actuel des connaissances dans le domaine ?

4.2. Le projet fait-il apparaître son caractère novateur ou son apport particulier dans le cadre d'une recherche plus globale ?

4.3. Le projet affiche-t-il des objectifs clairs ? Quelles sont la qualité des hypothèses et l'intérêt des résultats attendus ?

4.4. La méthode est-elle clairement présentée et en adéquation avec les objectifs ?

4.5. La collaboration entamée présente-t-elle un potentiel suffisant pour viser un financement structuré ?

4.6. Le projet mobilise-t-il une ou des infrastructures de recherche (ex : HumNum ou Progedo) ou des plateformes de recherche existantes ?

5. LA FAISABILITÉ

5.1. L'accès au terrain et/ou aux données est-il acquis ?

5.2. Le calendrier des différentes étapes de réalisation du projet est-il décrit ?

5.3. La durée annoncée est-elle compatible avec les objectifs et la méthodologie du projet ?

6. LA COMPOSITION ET LA QUALITE DE L'ÉQUIPE DU PROJET

- 6.1. Qualité d'ensemble de l'équipe du projet
- 6.2. Complémentarité des participants
- 6.3. Adéquation entre l'équipe et les objectifs du projet

7. LE DEVENIR ET L'ENVERGURE DU PROJET

- 7.1. Quel type de financement structuré le projet vise-t-il à terme ? Réponses à des appels à projets régionaux, nationaux, européens, internationaux ?
- 7.2. Le projet vise-t-il à susciter ou parfaire une structuration existante à l'échelon régional, national ou international ?
- 7.3. Le projet est-il susceptible de jouer un rôle de levier pour accélérer l'instauration de collaborations nouvelles entre des chercheurs des Pays de la Loire ? Pourrait-il, a contrario, être développé par un seul laboratoire de recherche ?
- 7.4. Le projet conduit-il à une ou des publication(s) dans un support « reconnu » ?
- 7.5. A quels enjeux sociétaux, le projet est-il susceptible de participer ? Une valorisation auprès des publics est-elle envisagée ?
- 7.6. Le projet énonce-t-il une trajectoire future ? Quels sont les prolongements envisagés ?

8. LE BUDGET

- 8.1. Le budget est-il détaillé ? Les dépenses prévues sont-elles compatibles avec les dépenses éligibles ?
- 8.2. Le budget paraît-il en adéquation avec les objectifs poursuivis et les moyens mobilisés ? Des cofinancements sont-ils envisagés (projetés et/ou acquis) ?